

CODES 30 - Lettre d'information

« GARD'ons LE LIEN ET PARTAGEONS NOS RESSOURCES »

Mercredi 30 juin 2021

Edito

L'évolution positive de la situation sanitaire marque la fin de certaines restrictions en vigueur : levée du couvre-feu et fin du port du masque en extérieur décrété (sauf exceptions : regroupements, files d'attente, marchés, stades...) mais pas de la vigilance.

Nous avons collectivement progressé dans la mise en pratique des gestes de prévention et partagé nos apprentissages et notre connaissance sur les maladies virales.

Vous trouverez dans cette édition les nouveaux documents proposés par Santé Publique France et des éléments de prévention relatifs à la saison estivale qui débute.

Belles vacances en poursuivant les gestes barrières. Bonne lecture !

SOMMAIRE INTERACTIF (en cliquant sur le titre j'accède directement à la page) :

1. Garder le rythme dans la vie quotidienne

- ▶ Les risques de l'été (canicule, moustique tigre, noyade...)
- ▶ Préserver sa santé mentale : en parler c'est déjà se soigner !
- ▶ Bien dormir

2. Accès aux soins et aux droits à la santé

- ▶ La vaccination contre la Covid 19 : actualités
- ▶ La stratégie de dépistage contre la Covid 19

3. Les mesures gouvernementales : mise à jour des nouveaux protocoles

- ▶ Adaptation des mesures restrictives
- ▶ Travail

4. Les ressources

1. GARDER LE RYTHME DANS LA VIE QUOTIDIENNE

► Les risques de l'été

1. CANICULE ET CHALEUR



Depuis le 1^{er} juin 2021, le plan national canicule est activé. Santé Publique France lance sa veille saisonnière et rappelle les messages de prévention à adopter en cas de fortes chaleurs.

Obligation du Plan Canicule

Depuis 2004, le Plan national canicule comprend l'obligation d'une pièce rafraîchie dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ainsi que des mesures de prévention immédiates telles que la diffusion de messages de prévention, l'inscription des personnes vulnérables sur les registres tenus par les mairies, etc.

► Les risques liés à la chaleur : comprendre pour mieux agir !

LES RISQUES LIÉS À LA CHALEUR

<p>L'HYPERTHERMIE OU « COUP DE CHALEUR »</p> <p>Une personne qui ne transpire pas assez a une température corporelle qui augmente et ne peut se maintenir à 37°C. Les symptômes sont variés ; peau chaude, malaise, étourdissements, nausée, confusion, trouble de l'élocution... Ce risque concerne principalement les nouveau-nés, les jeunes enfants et les adultes particulièrement exposés à la chaleur (sportifs ou travailleurs en extérieur).</p>	<p>L'HYPONATRÉMIE</p> <p>Une personne qui boit trop peut souffrir d'un désordre hydro-électrolytique défini par une concentration trop faible en sodium dans le plasma sanguin. Les symptômes sont non spécifiques : nausées, vomissements, dégoût de l'eau, asthénie, céphalées, confusion. Ils peuvent aller jusqu'au décès. Ce risque concerne principalement les personnes âgées ayant une trop grande consommation d'eau non compensée par une alimentation variée.</p>	<p>LA DÉSHYDRATATION</p> <p>Une personne qui transpire et ne boit pas assez se déshydrate (le corps manque d'eau). Ce sont les personnes âgées qui sont les plus exposées à ce risque.</p>
--	---	---

INFORMATION

#CANICULE

Impact des fortes chaleurs chez les enfants

Des syndromes à détecter :

- fortes fièvres
- bouche-sèche
- pouls rapide
- somnolence anormale
- hyperexcitabilité
- yeux creux et pupilles dilatées
- perte de conscience

► Les mesures à prendre pour prévenir les risques liés à la chaleur

- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais).
- Si vous n'arrivez pas à maintenir la fraîcheur dans votre logement, passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...).
- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif.
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour.
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool.
- Evitez les efforts physiques.
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.
- Consultez régulièrement le site de vigilance de [Météo-France](https://www.meteo.fr) pour vous informer.



En voiture et lors de longs trajets

- Pensez à emporter de l'eau et un brumisateur pendant les trajets en voiture.
- Arrêtez-vous régulièrement pour vous reposer et vous rafraîchir.
- Sur certaines aires d'autoroute des fontaines à eau ou des zones de brumisation sont mis à votre disposition.
- Si possible, décalez votre trajet aux heures les moins chaudes.
- Ne jamais laisser une personne seule dans une voiture, surtout un enfant, même quelques instants, car la température dans l'habitacle peut augmenter beaucoup et très vite.

► Un dispositif de communication adapté pour rappeler que la canicule nous concerne tous

Les outils de communication :

Grand public :



[Pendant les fortes chaleurs protégez-vous,](#)
Santé Publique France, 06-2021

Disponible au Codes30



[N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.](#)
[Protégez-vous,](#)
Santé Publique France, 06-2021

Disponible au Codes30

[Version anglaise](#)
[Version arabe](#)

Professionnels :



[Vague de chaleur : se rafraîchir en sécurité](#)



[Fortes chaleurs et canicule "travailleurs"](#)



Vague de chaleur "manifestations sportives"



Vague de chaleur "employeur"



Vague de chaleur "Responsable d'une structure d'accueil pour enfants"

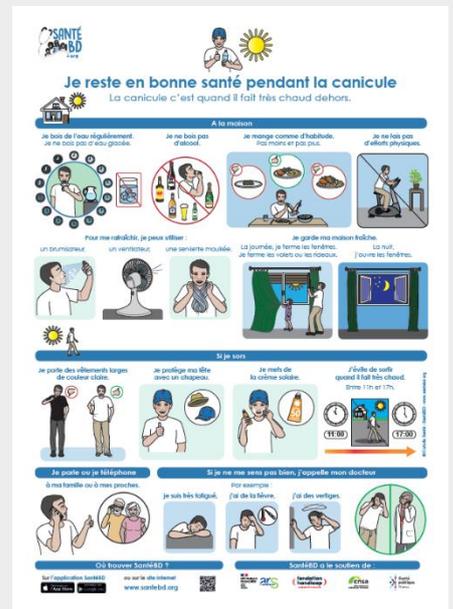
Poster « je me protège contre la canicule »

SantéBD a mis en ligne un **nouveau poster** pour les professionnels sur la canicule.

- ✓ Que faire pour me protéger de la chaleur à la maison ?
- ✓ Quels sont les gestes à adopter si je sors ?
- ✓ Comment réagir si je ne me sens pas bien ?

[Télécharger le poster](#)

➔ Qu'est-ce que « SantéBD » ? :
Ce sont des outils avec des images et des mots simples pour comprendre et prendre soin de sa santé : bandes-dessinées personnalisées, posters, vidéos et banque d'images.



En cas d'épisode de forte chaleur, un numéro d'information est mis à disposition du public :



2. NOYADE



En France, les noyades constituent un enjeu de santé publique majeur, car elles sont responsables chaque année d'environ 1000 décès et, parfois, de graves séquelles. Elles sont la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans.

A tous les âges et dans tous les lieux, la baignade comporte des risques.

► **Adoptez les bons réflexes pour prévenir les noyades car elles sont pour la plupart évitables !**

Pour les plus petits :

- Apprendre aux enfants à nager le plus tôt possible et les familiariser à l'aisance aquatique dès le plus jeune âge,
- Surveiller les enfants en permanence, toujours rester près d'eux quand ils jouent au bord de l'eau et se baigner avec eux lorsqu'ils sont dans l'eau,
- Chaque enfant doit être surveillé par un seul adulte qui en prend la responsabilité. Porter une vigilance particulière lors des baignades dans des piscines « hors-sol » (non enterrées) qui ne disposent pas de dispositif de sécurité.

Pour les adultes :

- Il n'est jamais trop tard pour commencer à apprendre à nager,
- S'informer sur les conditions météorologiques et, de manière générale, respecter les consignes de sécurité, les interdictions de baignade et choisir les zones de baignade surveillées signalées par les drapeaux de baignade, où l'intervention des équipes de secours est plus rapide,
- Tenir compte de son état de forme : ne pas se baigner si l'on ressent un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons) et ne pas surestimer son niveau de natation,
- Prévenir un proche avant de se baigner,
- Rentrer dans l'eau progressivement surtout après une longue exposition au soleil,
- Éviter la consommation d'alcool avant de se baigner.

Source : Ministère des Solidarités et de la santé

Les outils de prévention

Le ministère des Solidarités et de la Santé et ses partenaires vous informent des gestes essentiels à adopter pour se baigner et pratiquer une activité nautique en toute sécurité :

Les affiches ne sont disponibles qu'en téléchargement au format PDF (Lien direct ci-dessous)



[Noyade et chaleur](#)



[Noyade et enfants](#)



[Se baigner en toute sécurité](#)



[Nager en toute sécurité en mer](#)

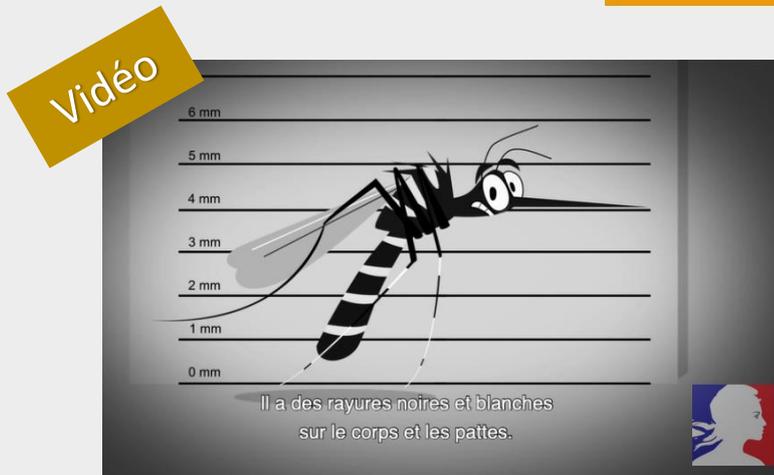
Télécharger [le kit de prévention](#) 2021 (Les 4 affiches présentées ci-dessus)

Retrouvez plus d'infos sur la noyade sur le [site de Santé Publique France](#) en allant sur les onglets : le traumatisme, notre action, données, outils et publications.

3. MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre est implanté et actif depuis plusieurs années dans notre région. Un dispositif de surveillance renforcée est mis en œuvre par les autorités sanitaires et leurs partenaires depuis le 1er mai jusqu'au 30 novembre 2021.

L'objectif est à la fois de limiter leur prolifération (voir l'infographie ci-dessous) et de prévenir le risque de transmission des virus dont ils peuvent être le vecteur (chikungunya, dengue ou zika). (Source : ARS Occitanie)



<https://www.dailymotion.com/video/x7hy8bm>

Les principales maladies vectorielles transmises par les moustiques :

- ▶ [Le chikungunya](#)
- ▶ [La dengue](#)
- ▶ [Le virus Zika](#)
- ▶ [La fièvre du Nil occidental \(West Nile virus\)](#)
- ▶ [La fièvre jaune](#)
- ▶ [Le paludisme](#)

Plus d'info sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques>



Comment aménager mon lieu de vie pour limiter la prolifération du moustique tigre ?

J'adapte mes actions à mon environnement. Je coche les lieux de ponte à neutraliser chez moi.

- VIDER**
1 fois par semaine tous les récipients pour éviter les eaux dormantes, après la pluie
 - Coupelles, cache-pots de fleurs
 - Gamelles pour animaux domestiques
 - Pieds de parasols et décorations de jardin
 - Bâches de mobiliers de jardin, piscines
 - Seaux, arrosoirs et bidons divers
- RANGER**
à l'abri de la pluie et/ou des irrigations
 - Outils de jardinage
 - Seaux et arrosoirs
 - Poubelles
 - Pneumatiques
 - Jouets d'enfants
- ENTREtenir**
 - Bassins d'agrément (mettre des poissons)
 - Pompes de relevages
 - Regards et bornes d'arrosage
 - Piscines (dosage du chlore)
- CURER**
pour faciliter les écoulements des eaux
 - Siphons d'éviers et fontaines
 - Bordures d'évacuation extérieures
 - Rigoles couvertes avec grilles
 - Gouttières et pièges à sable, chéneau, etc
- À RETENIR !**
5 minutes d'action pour 3 semaines de tranquillité.
Ce moustique se déplace entre 20 et 150m autour de son lieu de naissance.
Prenez à vérifier sous les toitures et autres terrasses.
- JETER**
à la poubelle ou en déchetterie
 - Récipients inutilisés
 - Encombrants
- COUVRIR**
de façon hermétique ou à l'aide d'un voilage moustiquaire
 - Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
 - Fûts divers
 - Tous récipients pluviaux
 - Pots à réserve d'eau intégrée

Vous pensez avoir observé un moustique tigre dans votre commune ? Vous pouvez le signaler et contribuer ainsi à la surveillance de son implantation

- ▶ Sur le portail dédié <http://www.signalement-moustique.fr/>

Préserver sa santé mentale : « en parler c'est déjà se soigner ! »

Une campagne 100% digitale pour inciter les adolescents (de 11 à 17 ans) à parler et à recourir aux dispositifs d'aide à distance



« Suite à l'augmentation des états anxieux et dépressifs observée avec la deuxième vague épidémique (octobre 2020), une campagne nationale de sensibilisation « En parler, c'est déjà se soigner », à destination des plus de 18 ans, a été lancée au mois d'avril 2021. Aujourd'hui, pour répondre à la dégradation de la santé mentale des adolescents observée ces derniers mois, il apparaît nécessaire de lancer une campagne spécifiquement dédiée à cette cible.



Santé publique France et le Ministère des Solidarités et de la Santé lancent aujourd'hui le volet « Ados » de la campagne de sensibilisation à la santé mentale, initiée en avril 2021. Entièrement digitale, cette campagne a pour but de libérer la parole, ce qui est le premier pas vers une recherche d'aide, et de proposer aux adolescents en souffrance de s'adresser à Fil Santé Jeunes ».

Source : [Santé Publique France](#)

Le FIL SANTÉ JEUNES

Le Fil Santé Jeunes est un dispositif de prévention répondant à distance aux questions de santé physique, mentale et sociale que se posent les jeunes de 12 à 25 ans. L'activité d'écoute, d'information et d'accompagnement est réalisée au téléphone, à l'aide d'un numéro vert, et sur [Internet](#).

Les thématiques abordées sont : Amour et sexualité, Mon corps, Contraception et grossesse, Moi et les autres, Mal être, Santé soins, Drogues et Addictions, Nutrition, Infos juridiques...



Les différents supports sont disponibles au Centre de Ressources documentaires du [Codes 30](#)

Vous pouvez aussi les commander en version papier

- ▶ Télécharger [l'affiche](#)
- ▶ Télécharger [la carte](#)
- ▶ Télécharger [le flyer](#)

Des ressources pour les professionnels



[Rapport d'analyse des retours d'expériences de la crise covid-19 dans le secteur de la santé mentale et de la psychiatrie](#)

Anap, Ministère des solidarités et de la santé, mai 2021, 46p.



[Comment évolue la santé mentale des Français pendant l'épidémie de COVID-19 – Résultats de la vague 24 de l'enquête CoviPrev](#)

Santé Publique France, 03-06, 4 p.



VANDENTORREN Stéphanie, ESTEVEZ Mégane, [Premiers résultats des facteurs associés à la résilience et à la santé mentale des enfants et des adolescents \(9-18 ans\) lors du premier confinement lié à la Covid-19 en France](#), Santé publique France, Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH), n° 8, 2021-05, pp. 2-17

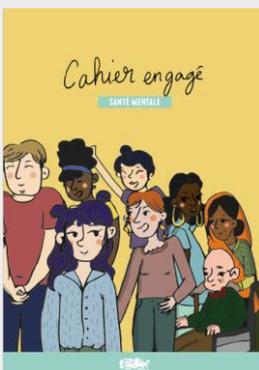


[Bulletin de surveillance syndromique de la santé mentale](#). Santé publique France, 14 juin 2021.

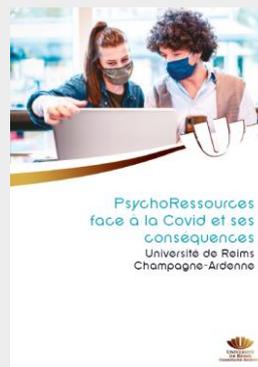
Des outils pour les professionnels à destination des adolescents et étudiants



[Promouvoir la santé psychique des adolescent-e-s à l'école et dans l'espace social](#). [Cahier de référence pour les professionnel-le-s](#), Santepsy.ch, #MOI C MOI, MindMatters, septembre 2020.



[Cahier engagé. Santé mentale](#). Crips Ile-de-France, 2021, 28 p.
22 pages de jeux et exercices pour les jeunes, pour apprendre à déconstruire ses représentations, s'instruire et s'engager dans la santé mentale, et en particulier dans la psychologie positive.



[Psycho Ressources face à la Covid et ses conséquences](#), Université de Reims Champagne-Ardenne, 2020, 11 p..

Bien dormir



Selon l'enquête COVIPREV (juin 2021) qui a suivi l'évolution de la santé mentale et l'adoption des comportements de prévention dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, **64 % des Français déclarent des problèmes de sommeil au cours des 8 derniers jours** (vs 49% selon le baromètre santé 2017).

De plus, selon le réseau OSCOURS®, il constate une **Dégradation de la santé mentale des 11-17 ans depuis le premier confinement, avec une augmentation des gestes suicidaires, de troubles de l'humeur et d'anxiété chez les moins de 15 ans.**

Voici quelques pistes de réflexion et propositions d'activités pour mieux dormir :

► FAVORISER L'ACTIVITE PHYSIQUE

SOMMEIL ET ACTIVITE PHYSIQUE

De nombreuses études sur la présence ou l'absence d'activité physique au quotidien ont donné lieu à plusieurs conclusions.

L'absence d'activité physique entraîne :

- Sédentarisation
- Diminution de la qualité et de la quantité de sommeil
- Diminution de l'envie de se dépenser physiquement
- Diminution de la vigilance à l'état de veille
- Mise en place d'un cercle vicieux menant à l'insomnie
- Problèmes de mémoire et de concentration
- Maux de tête, douleurs musculaires

Des études montrent que la pratique régulière d'une activité physique (1h à 1h30 d'activité 3 fois par semaine pendant 4 mois, ou 30 à 45 minutes par jour) suffit à améliorer la qualité du sommeil, la vigilance diurne et les performances aux tests cognitifs et psychomoteurs.

C'est pourquoi l'activité physique est recommandée pour favoriser un sommeil de qualité, particulièrement chez les personnes âgées.

Cependant, pour être réellement efficace, l'activité physique doit être :

- De préférence une activité d'endurance : vélo, natation, marche à pied, course
- D'intensité modérée et d'allure régulière
- Régulièrement pratiquée : 1/2 heure minimum au moins 3 à 4 fois par semaine et au mieux tous les jours
- Pratiquée en fin d'après-midi avant 19 heures, surtout en cas d'insomnie
- Pratiquée à l'extérieur, afin de profiter de l'exposition à la lumière du jour

À l'inverse, une activité physique régulière implique :

- Endormissement plus rapide
- Réveils nocturnes moins fréquents
- Augmentation du sommeil profond (le plus récupérateur)
- Stades et cycles de sommeil plus réguliers
- Augmentation de la durée de sommeil
- Augmentation de la vigilance diurne

- Faire des exercices de sophrologie : **SOPHROLOGIE ET SOMMEIL** : Delphine Bourdet, sophrologue et hypnothérapeute vous propose [5 exercices de sophrologie pour retrouver un sommeil récupérateur](#)



► LIMITER LES ECRANS :

Les enfants & les écrans

Quel écran pour quel âge ?

Quelques règles pour la gestion des écrans	Tablette smartphone	Télé / DVD	Jeux vidéo	Internet Réseaux sociaux	Autonomie	Durée par jour d'écrans cumulés
Avant 3 ans	☹️	☹️ déconseillé	☹️	☹️	—	—
Entre 3 & 6 ans	☹️	☹️ programmes pour enfants uniquement	☹️	☹️	☺️ en co-visionnage	☹️ 20 minutes
Entre 6 & 9 ans	☺️	☺️ programmes pour enfants uniquement	☺️	☹️	☺️ en co-visionnage	☹️ 30 minutes
Entre 9 & 13 ans	☺️	☺️ programmes pour enfants uniquement	☺️	☹️ Internet surveillé	☺️ adulte à proximité	☹️ 30 minutes
Après 13 ans	☺️	☺️	☺️	☺️	☺️ autonomie	—

Légende : ☺️ oui ☹️ non ☹️ avec modération

Quelques règles pour la gestion des écrans :

- Limiter autant que possible l'exposition des écrans aux enfants, quelque soit son âge.
- Entrainer les enfants à digner des yeux lorsqu'ils regardent la télévision et à dévier leur regard toutes les 5 minutes afin de limiter l'effet hypnotique.
- Pour préserver les yeux des enfants, installer un logiciel anti-lumière bleue sur les écrans d'ordinateur.
- A tout âge, regardez la télévision avec vos enfants. Vous pourrez alors faire des commentaires sur ce que vous visionnez ensemble afin d'empêcher l'enfant de tomber dans l'hypnose télévisuelle.
- Lorsque l'enfant veut mettre la télévision, mettez plutôt la radio ou de la musique (pas de chaîne de musique) et proposer à votre enfant de danser ensemble.
- Limiter votre utilisation des smartphones et des écrans en général en présence des enfants, pour leur montrer l'exemple bien sur, mais aussi pour que l'enfant ne se sente pas délaissé et en compétition avec cette nouvelle technologie.
- Pas d'écran le matin, durant les repas, ou avant de s'endormir.
- Ne pas mettre d'écran dans les chambres.
- Bien respecter la signalétique du CSA.

Sources : CSA, AAP, apprivoiser les écrans et grandir de Serge Tisseron.

HOPTOYS.FR

2. ACCÈS AUX SOINS ET AUX DROITS À LA SANTÉ

► La vaccination contre la covid-19 : actualités

LA VACCINATION EST OUVERTE DEPUIS LE 15 JUIN AUX JEUNES DE 12 À 18 ANS

Alors que plus de 30 millions de Français ont déjà reçu une dose de vaccin contre la Covid-19 et plus de 16 millions un cycle vaccinal complet, **la vaccination est étendue depuis le 31 mai 2021** pour tous les adultes sans condition et depuis le **15 juin pour les adolescents de 12 à 18 ans.** (Voir le tableau page suivante)

Plus d'infos sur le site : <https://www.education.gouv.fr/covid19-la-vaccination-des-12-18-ans-323573>

Depuis le 27 mai, les personnes déjà vaccinées peuvent récupérer une **attestation certifiée sur le site de l'Assurance maladie** :

[Je récupère mon attestation certifiée de vaccination](#)

[Les étapes pour récupérer mon attestation de vaccination certifiée](#)

N'importe quel professionnel de santé peut retrouver une attestation de vaccination et l'imprimer si une personne le demande.



LE PASS SANITAIRE en activité depuis le 27 mai 2021

Le pass sanitaire consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- 1 **La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet**, soit :
 - 2 semaines après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
 - 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
 - 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
- 2 **La preuve d'un test négatif de moins de 48h** pour le pass sanitaire pour l'accès aux grands événements concernés et **maximum 72h pour le contrôle sanitaire aux frontières** ;
- 3 **Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19**, datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois.

LE PASS SANITAIRE EUROPEEN pour voyager en Europe entre en vigueur le 1^{er} juillet 2021

Il est possible de télécharger le pass sanitaire européen via le site internet de l'Assurance maladie consacré à la vaccination. Vous serez ensuite redirigés vers différentes plateformes où vous pourrez vous identifier.

Il est gratuit, non obligatoire et se présente sur deux formats, le format numérique et le format papier. Le format numérique se compose d'un QR code, de notre nom, prénom et date de naissance. Le format papier est sensiblement similaire.

Pour le moment, seules les personnes entièrement vaccinées peuvent avoir accès à ce pass sanitaire européen. Mais dès la semaine prochaine, vous pourrez vous le procurer si vous êtes titulaire d'un test PCR négatif récent ou d'un certificat de rétablissement.

La vaccination : des réponses à vos questions

(7) Vaccins COVID à ARN : faut-il se faire vacciner ? - YouTube-7 janvier 2021

Qui peut se faire vacciner ?

La vaccination pour le grand public – Qui peut se faire vacciner ? (Version 15-06-2021) :

* Liste et modalités sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19



La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

 Mon âge	 Ma situation	 Janssen ou AstraZeneca	 Moderna	 Pfizer-BioNTech
0 à 11 ans inclus		<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>		
12 à 17 ans inclus	Quelle que soit ma situation			 <ul style="list-style-type: none"> • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
18 à 54 ans inclus	Quelle que soit ma situation		 <ul style="list-style-type: none"> • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Centre de vaccination (2^{ème} dose uniquement) 	 <ul style="list-style-type: none"> • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
55 ans et plus	Quelle que soit ma situation	 <ul style="list-style-type: none"> • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • A domicile 	 <ul style="list-style-type: none"> • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Centre de vaccination (2^{ème} dose uniquement) 	 <ul style="list-style-type: none"> • Centre de vaccination • Mon lieu de soin

N.B. :

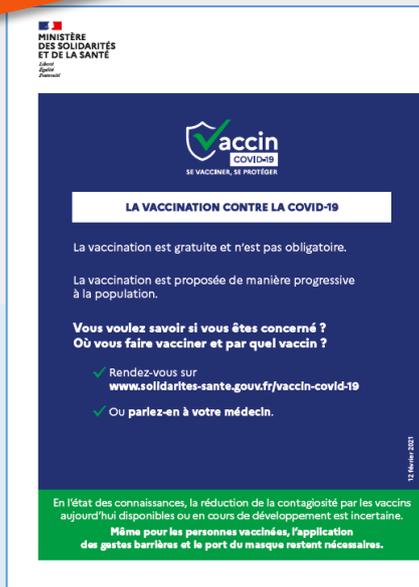
- Les personnes ayant déjà eu la Covid-19 ne reçoivent qu'une seule injection, sur la base d'un justificatif (test PCR ou résultat de sérologie positif de plus de 2 mois).
- La vaccination des femmes enceintes est recommandée à partir du 2^e trimestre.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19


version : mardi 15 juin 2021

Des outils pour le grand public et surtout à destination des populations précaires

AFFICHES



[La vaccination contre la Covid-19](#)
Ministère des Solidarités et de la Santé, 12-02-2021



[Je me pose des questions sur la vaccination](#), Ministère des Solidarités et de la Santé, 02-2021

FLYER



[Vaccins Covid - Informations utiles](#)
Ministère des Solidarités et de la Santé, 02-2021, 2 p.



[Vaccins Covid - Pour comprendre](#)
Santé Publique France, 04-2021, 2 p.



[Vaccins Covid - Se faire vacciner](#)
Santé Publique France, 04-2021, 2 p.

Les flyers s'adressent aux publics vulnérables, notamment aux personnes qui vivent en foyer ou autre lieu de vie collectif, en habitat précaire ou sans domicile.

Ils sont téléchargeables et traduits en 24 langues : albanais, anglais, arabe, bambara, bengali, berbère, bulgare, chinois, dari, espagnol, géorgien, ourdou, pachto, portugais, romani, roumain, russe, serbe, somali, soninké, tamoul, turc, wolof

<https://www.cultures-sante.be/nos-outils/les-dossiers-thematiques/item/602-vaccination-covid-19-et-promotion-de-la-sante-n-special.html>



Vidéo courte sur la vaccination à destination des publics précaires

[Covid-19 - vidéo courte sur la vaccination pour les publics précaires - Vidéo Dailymotion](#)



Des clés de compréhension pour les professionnels :

[L'étude EPI-PHARE](#) (mise à jour le 18 février 2021) publie les résultats d'une des plus grandes études mondiales sur les facteurs de risques médicaux et socio-économiques d'hospitalisation et de décès à l'hôpital pour Covid-19. Portant sur la première vague de l'épidémie (du 15 février au 15 juin 2020), elle étudie le lien entre 47 maladies chroniques et le risque de développer une forme sévère de la Covid-19. Durant cette période, ce sont un peu plus de 87 800 personnes qui ont été hospitalisées pour cette pathologie, dont 15 660 en sont décédées à l'hôpital.

Sitographie :

- Le site du [ministère des Solidarités et de la Santé](#), pour s'informer sur les politiques vaccinales et le Covid-19.
- Le site de [santé publique France](#) pour télécharger les supports diffusables pour le grand public et les professionnels
- Le site de la [Haute autorité de Santé \(HAS\)](#), pour s'informer sur les recommandations vaccinales.
- Le site [vaccination-info-service.fr](#), pour s'informer sur la vaccination.
- Le site de [l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé](#) pour s'informer sur l'autorisation des essais cliniques et la sécurité des vaccins.
- Le site [l'Institut national de la santé et de la recherche médicale \(Inserm\)](#) pour s'informer sur la recherche médicale.
- Le site [Covireivac](#), pour devenir volontaire pour tester les vaccins Covid.

Source : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>

Retrouver les lieux où vous faire vacciner sur [Santé.fr](#)

Prenez conseil auprès d'un professionnel de santé le plus proche de chez vous (sage-femme, pharmacien, médecin traitant, etc.)

► La stratégie de dépistage contre la Covid 19 :

Retrouver les lieux où vous faire dépister sur [Santé.fr](#)

Penser à tous les autres professionnels de proximité (IDE libéraux, kinés, pharmaciens...).



Même si le dépistage est important, il est nécessaire de poursuivre les gestes barrières pour prévenir l'ensemble des épidémies (Covid, gastro, grippe...)

3. LES MESURES GOUVERNEMENTALES :

Mise à jour des guides et protocoles sanitaires

► Adaptation des mesures restrictives

L'évolution positive de la situation sanitaire mène à l'adaptation de certaines mesures restrictives. Le Premier ministre Jean Castex a annoncé mercredi 16 juin 2021 :

- la fin du port du masque en extérieur sauf exceptions (regroupements, files d'attente, marchés, stades...).

Les arrêtés préfectoraux sur le port du masque seront modifiés dès jeudi 17 juin. En revanche, le port du masque dans les milieux clos reste obligatoire (entreprises, magasins, transports...);

- la levée du couvre-feu à 23h00 dès le dimanche 20 juin ;

Par ailleurs, les jauges pour l'accueil du public sont maintenues jusqu'au 30 juin, les précisions quant aux nouvelles règles à compter du 1^{er} juillet seront annoncées la semaine prochaine.

Source : [https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus?xtor=SEC-3-GOO-\[-\]-\[511792643944\]-S-\[-\]C3%A9pid%C3%A9mie%20coronavirus](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus?xtor=SEC-3-GOO-[-]-[511792643944]-S-[-]C3%A9pid%C3%A9mie%20coronavirus)



À compter du **30 juin 2021**, un certain nombre de restrictions sont allégées, voire levées...

- Le pass sanitaire est obligatoire pour les événements extérieurs et intérieurs regroupant 1 000 personnes et plus ;
- Les limites de jauge (selon la situation locale) dans les établissements recevant du public (cinémas, restaurants, magasins...) sont levées ;
- Les restrictions dans les cantines d'entreprise et les lieux de culte sont levées ;
- pour les compétitions sportives de plein air (pratiquants amateurs) : jauge maximale de 2 500 personnes avec un pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.

... quand d'autres persistent :

- Maintien des mesures barrières et distanciation.

Le cas des festivals en plein air debout

Les concerts et festivals debout peuvent, eux aussi, reprendre à compter du 30 juin avec un protocole dédié :

- Une jauge de 75 % s'appliquera en intérieur, tandis qu'en extérieur elle sera de 100 % ;
- Un « pass sanitaire » sera exigé à compter de 1 000 spectateurs, qu'il s'agisse du plein air ou des concerts en salle ;
- Le port du masque sera obligatoire quand le nombre de spectateurs est inférieur à 1 000, pour les événements sans pass sanitaire obligatoire ;
- Pour les événements où le pass sanitaire sera en vigueur, au-dessus de 1 000 personnes, le port du masque ne sera pas obligatoire mais restera recommandé.

Quant aux discothèques, il faudra patienter jusqu'au 9 juillet pour leur réouverture, avec un [protocole sanitaire spécifique pour les discothèques et concerts de plein air](#).

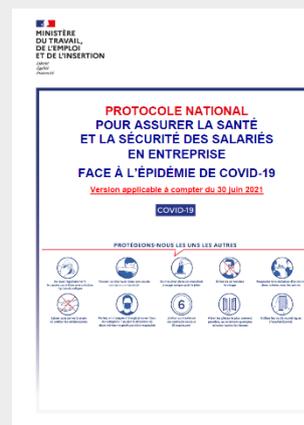
Travail

[Le Protocole National pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de covid-19 applicable au 30 juin 2021](#)

Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de la Covid-19 est un document de référence pour assurer la santé et la sécurité des salariés et la poursuite de l'activité économique.

Dans le cadre de la stratégie de réouverture liée à l'amélioration de la situation sanitaire, le document a été actualisé en vue de la quatrième étape du 30 juin.

Le protocole revient notamment sur les nouvelles règles en matière de télétravail et sur la possibilité d'organiser des réunions en présentiel ou des moments de convivialité, dans le respect des gestes barrière. Source : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protection-des-travailleurs/protocole-national-sante-securite-salaries>



4. RESSOURCES

RESSOURCES GARDOISES (nouveau) :



N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez apporter des éléments nouveaux ! contact@codes30.org

Stratégie vaccinale dans le Gard

La stratégie vaccinale mise en place doit nous permettre de remplir trois objectifs de santé publique :

- Faire baisser la mortalité et les formes graves de la maladie
- Protéger les soignants et le système de soins
- Garantir la sécurité des vaccins et de la vaccination



Dans la lutte contre la propagation de l'épidémie COVID-19, des centres de vaccination sont ouverts ou vont l'être dans le département pour permettre aux personnes prioritaires de s'y rendre.

Pour favoriser le maillage territorial par le choix de centres capables de faire un nombre significatif de vaccins, la création de tout nouveau centre de vaccination relève d'une décision du préfet (arrêté préfectoral), après qu'il se soit assuré, avec les services de l'ARS, du respect du cahier des charges.

Source : <https://www.gard.gouv.fr/Actualites/Strategie-vaccinale-dans-le-Gard>

Mise à jour le 31/05/2021

Où se faire vacciner ?

Le Gard recense 15 centres de vaccination, certaines Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) sont également des lieux de vaccination. Le Centre Départemental de Vaccination intervient uniquement sur mission de l'ARS, et assure une mission d'expertise pour les professionnels de santé du territoire.

Leurs modalités pratiques sont accessibles sur le site www.sante.fr

ALES	Depuis le 7 janvier	Complexe sportif municipal « La Prairie » 177 chemin des sports
BAGNOLS-SUR-CEZE	Depuis le 18 janvier	Gymnase Les Eyrieux
AIGUES- MORTES	Depuis le 19 janvier	Salle Flamingo - Rue des marchands
NIMES	Depuis le 6 janvier	CHU CAREMEAU - Salle de réunion du Plan Blanc Hall 1 niveau -3 - Rue du Professeur Debré
NIMES	Depuis le 17 mai	CPAM du Gard - 14 rue du Cirque Romain
NIMES	Depuis le 10 mai	Parc des expositions du Parnasse
VAUVERT	Depuis le 25 janvier	Salle George Bizet
VILLENEUVE-LES-AVIGNON	Depuis le 25 janvier	Forum des Angles
BELLEGARDE		Salle des Cigales - Rue des Clairettes
SAINT-AMBROIX	Depuis le 18 mars	Salle polyvalente - Maison des associations - Bld du Portalet
PONT SAINT ESPRIT	Depuis le 22 mars	Salle polyvalente Cazerne - Boulevard Gambetta
BEUCAIRE	Depuis le 12 avril	Gymnase Angelo Parisi - 13 rue Jean Bouin
QUISSAC	Depuis le 12 avril	Espace Désiré Rousset - Avenue du 11 Novembre
LE VIGAN	Depuis le 9 février	Hôpital du Vigan
UZES	Depuis le 20 février	Salle polyvalente - place de l'Evêché

0 809 54 19 19 Doctolib.fr



N'oubliez pas les professionnels de proximité : médecins généralistes, pharmaciens, infirmiers et autres paramédicaux.

Qui peut se faire vacciner ?

Depuis le 15 juin, toute personne à partir de 12 ans peut se faire vacciner.

Les personnes concernées devront :

- ▶ Obtenir un RDV,
- ▶ Se présenter de préférence avec les documents suivants : **carte vitale ou attestation de droit sécurité sociale, pièce d'identité, le cas échéant la carte professionnelle attestant de leur qualité,**
- ▶ Remplir un questionnaire pré vaccinal.

Où trouvez mon attestation ?

Depuis le 27 mai, tous les bénéficiaires d'un régime d'assurance maladie français peuvent obtenir leur attestation de vaccination certifiée, de façon autonome et sécurisée, depuis le téléservice développé par l'Assurance Maladie <https://attestation-vaccin.ameli.fr/>. Pour télécharger leur attestation de vaccination certifiée, les utilisateurs peuvent accéder à ce téléservice sur <https://attestation-vaccin.ameli.fr/> grâce à : un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

▶ LES RESSOURCES NATIONALES

[Sites de référence et lignes d'aide à distance](#) par thématique (Santé publique France)

[Lignes d'écoute et de soutien actives pendant l'épidémie de Covid-19](#) (Ars Occitanie)

▶ LES SITES INTERNET DE REFERENCE @

	Le site de l' Agence Régionale de Santé Occitanie www.occitanie.ars.sante.fr sur lequel on retrouve aussi des points de situation en Occitanie
	Le site du Gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
	Le site du Ministère des Solidarités et de la Santé : https://solidarites-sante.gouv.fr
	Le site de Santé publique France : https://www.santepubliquefrance.fr/

Comité de rédaction et contact : contact@codes30.org

Julie Alborghetti, Directrice du Développement, CODES 30

Frédérique Arzoumanian, Documentaliste, CODES 30

Béatrice Coste-Seignovert, Médecin, DGA Des Solidarités, Conseil Départemental du Gard

Patricia Soler, Chargée de Projets, CODES 30

Mise en forme et Diffusion : Muriel Joué, Secrétaire, CODES 30